

## **EXTENSION DE LA ZAC Interives 1**

### **BILAN DE CONCERTATION**

La ZAC Interives 1 est située sur la commune de Fleury-les-Aubrais et s'étend de part et d'autre de la voie ferrée, sur deux sites urbanisables (Danton et Lamartine). Le périmètre de cette ZAC a été défini en prenant en compte son environnement immédiat, dans un but de préservation des activités attenantes. C'est ainsi qu'il avait été retenu un périmètre excluant les bâtiments en activité d'Imperial Tobacco, de façon à ne pas obérer la pérennité de l'implantation.

Il s'avère que cette entreprise est actuellement en cessation d'activité, libérant un foncier important en enclave dans la ZAC Interives 1. Il paraissait donc pertinent de modifier le périmètre de la ZAC pour inclure ce foncier et permettre sa pleine intégration dans le projet urbain, en conformité avec le plan-guide.

Une nouvelle phase de concertation formalisée a donc été prescrite par délibération du 12 avril 2018. Les objectifs poursuivis en étaient les suivants :

- Informer les habitants du projet de changement du périmètre de la ZAC Interives 1
- Permettre une bonne appropriation et compréhension des enjeux par les habitants
- Enrichir le projet en y intégrant la participation des habitants

#### **Modalités de la concertation arrêtées par la délibération**

Les modalités de concertation étaient les suivantes :

- mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet d'extension de la ZAC Interives 1 sur le site internet de la Métropole et possibilité d'observation sur l'adresse de messagerie [interives@orleans-metropole.fr](mailto:interives@orleans-metropole.fr),
- mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet d'extension de la ZAC Interives 1 et d'un registre où chacun pourra consigner ses observations sur les sites de la mairie de Fleury-les-Aubrais, la mairie de proximité Orléans nord et du siège d'Orléans Métropole.

#### **Les différentes modalités d'échanges et de rencontres développées**

Conformément à la délibération, les outils suivants ont été mis en place :

- **Un dossier de présentation et des registres à la disposition** du public au siège d'Orléans Métropole, à la Mairie de Fleury les Aubrais et à la Mairie de quartier d'Orléans Nord de fin avril 2018 au 14 septembre 2018 pour que le public puisse y consigner ses observations
- **Le même dossier à la disposition du public** sur le site [orleans-metropole.fr](http://orleans-metropole.fr), avec contribution possible par courriel à l'adresse [Interives@orleans-metropole.fr](mailto:Interives@orleans-metropole.fr)
- **Un article dans la newsletter du mois de juin**

## Les contributions

Une seule contribution écrite a été faite sur cette nouvelle concertation. S'agissant d'une extension peu étendue et sur un foncier appelé à devenir à terme une friche du fait de la cessation d'activité de l'entreprise Imperial Tobacco, on peut penser que le public s'est peu mobilisé car la ZAC avait fait l'objet d'une intense concertation au préalable de sa création en 2016.

La contribution porte sur :

- L'importance de la conservation des structures et silhouettes du bâtiment industriel en shed
- La suggestion de s'inspirer du succès des machines de l'île de Nantes et des docks du Havre pour faire vivre le lieu, en lien avec un parc arboré et végétalisé

## Un nouveau quartier se dessine



Newsletter juin 2018

### Extension de la ZAC Interives 1



Orléans Métropole a pris la décision d'étendre le périmètre de la ZAC Interives 1 pour y inclure l'ensemble du foncier de l'entreprise Imperial Tobacco qui cesse l'exploitation du site. Les bâtiments utilisés par l'entreprise avaient été exclus du premier périmètre dans un souci de maintien de l'activité. Il est prévu à court terme une reprise partielle par un repreneur économique du secteur de la métrologie. A plus long terme, la reconversion doit être réfléchie, dans un souci de préservation de l'histoire du lieu. Ainsi les façades en brique sur l'avenue André Dessaux et les structures et silhouettes du bâtiment industriel en shed seront préservées.

[Consultez le dossier de concertation](#) sur [orleans-metropole.fr](http://orleans-metropole.fr) et [donnez-nous votre vision](#) de la reconversion de ces bâtiments !

[Donner votre avis](#)

[Dossier de concertation](#)

### Fin des démolitions de la rue Danton

Les maisons de la rue Danton, ainsi que les 33 et 35 de la rue Victor Hugo, ont été démolies cet hiver. Situées dans le futur cœur de quartier, elles vont laisser place dans les mois à venir aux grues de chantier.

La rue Danton sera fermée à compter de l'automne prochain dans sa section entre la rue Hugo et l'avenue Dessaux. En effet, les terrassements de chantier devraient démarrer d'ici la fin de l'année pour le parking souterrain, et il faut auparavant neutraliser et dévier tous les réseaux passant sous cette rue.

Une autre phase de démolition aura lieu avant la fin de l'année pour les deux maisons des 16 et 18 rue de Joie. Elles laisseront la place à la future entrée du parc linéaire dont les travaux n'interviendront toutefois pas tout de suite.

### Citévolia en construction



Le bâtiment « Citévolia » est en construction. Futur siège social de la CCI qui hébergera également le Groupement d'intérêt public Loire&Orléans Eco, il sera livré en avril 2019. La traditionnelle cérémonie de la première pierre a eu lieu le 26 janvier dernier, alors que les travaux des sous-sols étaient en cours.

### Abonnez-vous !

Pour ne rien manquer, abonnez-vous à la Newsletter Interives [en adressant un mail](#).  
[Gérer ses abonnements](#)

